

## Table des matières

1	JO 2024 : des nouveautés sur la carte des sites olympiques .....	1
2	Paris 2024 amende son projet pour tenir ses coûts.....	3
2.1	Anticor saisit le PNF sur la Société du Grand Paris.....	4
3	Alexandre Saubot : «Il faut passer à un Medef qui s'engage et qui agit».....	5
4	Patrick Martin: "Le Medef a un enjeu existentiel d'attractivité" - 12/06 .....	7
5	Entreprises : ce que contient le projet de loi Pacte censé faciliter leur croissance.....	8
6	Loi Pacte : des mesures pour développer l'épargne salariale // <a href="https://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/06/12/loi-pacte-des-mesures-pour-developper-l-epargne-salariale_5313489_3234.html">https://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/06/12/loi-pacte-des-mesures-pour-developper-l-epargne-salariale_5313489_3234.html</a> .....	9
7	Le projet de loi Pacte vise à simplifier l'activité des entrepreneurs .....	10
8	Bruno Le Maire dévoile le plan de privatisations .....	12
9	Les créations d'emploi progressent mais plus lentement.....	15
10	Malgré la résistance des syndicats, le gouvernement boucle sa réforme éclair du ferroviaire .....	16
11	Bpifrance veut doper l'entrepreneuriat dans les banlieues .....	18
12	Reste à charge zéro : ce que Macron a prévu pour l'optique et les audioprothèses .....	19
13	Retraite : rien n'est réglé financièrement .....	21
14	Réforme des institutions: ça s'agite au Sénat.....	23
15	Migrants: la solidarité européenne à la dérive .....	24
16	À Singapour, le pari réussi de Kim Jong-un.....	26

## ::: ILE-DE-FRANCE

### LE PARISIEN – 13/06/2018

#### 1 JO 2024 : des nouveautés sur la carte des sites olympiques



Sur la carte olympique, il faudra aussi compter avec le « Grand Palais éphémère », qui sera créé par le Grand Palais (entre 2020 et 2023) et qui sera installé au Champ de Mars, non loin de l'école militaire.

## Les négociations se poursuivant entre les fédérations et les acteurs du dossier de Paris 2024 afin de proposer au CIO un dossier affiné, certains sports vont changer de lieu. Et un nouveau site apparaît

Alors que la commission de coordination du CIO sera à Paris lundi prochain, les acteurs multiplient les entretiens. La Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et le comité d'organisation des JO (Cojo) - les deux structures créées pour mener à bien le projet - se réuniront jeudi, en présence du Premier ministre Edouard Philippe. L'occasion de valider certains arbitrages suite au rapport de l'Inspection générale des finances et de proposer une nouvelle carte des sites, après de nouvelles entrevues avec les fédérations internationales. Le choix des sports à l'intérieur des sites sera définitivement arrêté à la fin de l'année.

**Un nouveau site apparaît.** Sur la carte olympique, il faut désormais compter avec le « Grand Palais éphémère », créé par le Grand Palais afin de maintenir ses expositions durant les travaux olympiques (entre 2020 et 2023). Celui-ci sera installé au Champ de Mars, non loin de l'école militaire et sera ensuite utilisé par le Cojo, certainement pour le judo et la lutte.

**L'AccorHotels Arena dédiée au basket.** La fédération internationale de basket réclamait Bercy, elle a été entendue. Si la première phase devait se dérouler à l'Arena 2 (porte de la Chapelle), l'ensemble du tournoi du tournoi masculin aura finalement lieu à l'AccorHotels Arena... Obligeant le judo à déménager. Tony Estanguet a alors enfilé sa tenue de négociateur face à Marius Vizer, patron de la fédération internationale de judo. Deux alternatives lui ont été proposées : un site emblématique (le Grand Palais éphémère) ou un stade avec pouvant accueillir plus de spectateurs (le court Suzanne-Lenglen de Roland-Garros, où doit se dérouler la boxe).

**La phase finale de handball à la Paris La Défense Arena.** Résultats des équipes de France aidant, Joël Delplanque, le président de la fédération française de handball a souhaité une salle plus prestigieuse que le parc des Expositions, brandissant même l'idée d'organiser la phase finale... au stade Pierre-Mauroy de Lille ! Pas besoin d'aller si loin, la U Arena de Nanterre, renommé Paris La Défense Arena, et ses 35 000 places s'offrent aux handballeurs (mais en phase finale seulement). Une salle qu'il faudra partager avec la gymnastique qui l'occupera lors de la première semaine. Le reste du programme de gym (trampoline, notamment) devrait être déplacé à l'Arena 2 (porte de la Chapelle).

**La natation et le water-polo sur un même site.** [Afin de limiter les coûts](#), le tournoi de water-polo prévu à La Courneuve se déroulera, comme nous l'annoncions dans nos éditions du 5 juin, à Saint-Denis, sur le site de la natation. Le bassin de compétition sera démonté après les JO, tout comme 2 bassins d'échauffement pour être réimplantés en Seine-Saint-Denis. Resteront en héritage un bassin de 50 m utilisé pour le water-polo et la fosse à plongeur (25 m).

**Le volley et badminton déménagent.** Les coûts d'installation d'un site temporaire à Dugny ayant été jugés trop importants, le volley aura finalement lieu à une poignée de kilomètres de là, au Bourget. Effet dominos, le badminton qui devait s'y dérouler est transféré à Paris, sans doute à l'Arena 2 (Porte de la Chapelle).

**Sandrine Lefèvre**

**LES ECHOS – 13/06/2018**

## **2 Paris 2024 amende son projet pour tenir ses coûts**



L'Inspection générale des finances a estimé que le budget dédié aux équipements de Paris 2024 risquait de déborder de 600 à 700 millions d'euros.

**Toutes les parties prenantes valideront jeudi le nouveau budget des équipements. Objectif : éviter tout dérapage financier.**

Neuf mois après sa désignation, Paris 2024 s'apprête à entériner la dernière mouture de son projet. Objectif : éviter tout dérapage budgétaire, comme l'avaient promis en mars [Tony Estanguet et Pierre-Olivier Beckers](#) dans une interview aux « Echos ». [Le risque financier](#) avait été évalué par l'Inspection générale des finances de 600 à 700 millions d'euros pour les équipements financés par l'Etat et les collectivités, sur un budget initial de 1,4 milliard. Les compétitions elles-mêmes seront financées par le Comité d'organisation (Cojo) et le CIO.

L'impérieuse nécessité de tenir les coûts a fini par aboutir, au prix d'arbitrages parfois douloureux et d'un intense travail de propositions du délégué interministériel aux Jeux, Jean Castex. Les parties prenantes - Cojo, Etat, ville de Paris, région Ile-de-France, collectivités de la Seine-Saint-Denis - valideront ce jeudi cette nouvelle maquette budgétaire en signant un protocole [ad hoc](#) en présence du Premier ministre. [Le message est clair](#) : l'événement sera accepté par l'opinion s'il ne se transforme pas en tonneau des Danaïdes. Les contraintes des collectivités et la nécessité pour le mouvement olympique de présenter une copie exemplaire et attractive ont facilité le consensus.

### **Piscines démontables**

Le centre aquatique de Saint-Denis, principal équipement à réaliser, est concerné au premier chef. Il représentait un tiers du dérapage potentiel. Des structures démontables remplaceront la véritable cité de la natation prévue initialement. Le complexe comportera cinq bassins, dont trois piscines temporaires (une pour les compétitions, deux pour les échauffements), qui seront déménagées et réinstallées en Seine-Saint-Denis à destination du grand public. L'économie vient aussi du fait que c'est le Cojo qui financera ces bassins, et non plus les pouvoirs publics et Solideo, la Société de livraison des ouvrages olympiques.

Au final, l'investissement dans le centre aquatique descend de 276 à 83 millions. Le Cojo dépensera 120 millions de plus, mais en économisera 50 en rapatriant sur le site de Saint-Denis les compétitions de water-polo prévues à la Courneuve.

### **Un village olympique moins coûteux**

Autre transfert : les épreuves de badminton se dérouleront au Grand-Palais, et non plus sur la zone du Bourget (93). Autre économie : la facture du village olympique qui passe de 617 millions à 599. Le Lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen ne sera pas déplacé. Au Bourget, encore, une bretelle d'autoroute qui devait faciliter l'accès au village des médias a été supprimée. Un coup de crayon à 40 millions ! Quelques millions sont gagnés sur d'autres équipements emblématiques.

La commission de coordination du CIO chargée de Paris 2024 consacrera cette nouvelle feuille de route lors de sa visite des 18 et 19 juin.

## LA TRIBUNE – 13/06/2018

### 2.1 Anticor saisit le PNF sur la Société du Grand Paris



#### **L'association de lutte contre la corruption Anticor a saisi mardi le parquet national financier (PNF) des anomalies constatées par la Cour des comptes dans le fonctionnement de la Société du Grand Paris (SGP).**

L'association de lutte contre la corruption Anticor a saisi mardi le parquet national financier (PNF) des anomalies constatées par la Cour des comptes dans le fonctionnement de la Société du Grand Paris (SGP).

Cet établissement public à caractère économique et commercial (EPIC) est chargé de la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris, le Grand Paris Express. Au 31 décembre 2016, il avait déjà notifié près de 770 marchés.

Or, dans [un rapport publié le 17 janvier 2018](#), la Cour des comptes a pointé du doigt "une rigueur insuffisante dans la gestion" de ces marchés, des pratiques contraires au droit de la concurrence et aux principes des commandes publiques.

Ainsi, selon la Cour, la SGP a "eu recours à 164 marchés attribués sans publicité ni mise en concurrence pour un montant estimé à 137 millions d'euros hors taxe". Elle a aussi déploré que des avenants aient bouleversé "l'équilibre initial" de certains marchés "dans des proportions très significatives".

#### **La SGP ne souhaite pas encore communiquer**

Pour sa part, Anticor dénonce également dans un communiqué des dérapages de coûts chiffrés en milliards d'euros. L'association rappelle que le coût du projet de Grand Paris Express était évalué en 2010 à 19 milliards d'euros lors de sa présentation, un coût révisé à 22,62 milliards en 2013.

"La dernière estimation fournie par la SGP en juillet 2017 est déjà à 38,48 milliards d'euros, soit un dérapage des coûts de 12,46 milliards par rapport au coût d'objectif de 2013", ajoute Anticor.

"Je vois difficilement le PNF ne pas ouvrir d'enquête, au regard de la gravité des anomalies constatées et des montants en jeu", a déclaré à Reuters le président de l'association, Jean-Christophe Picard.

Contacté par *La Tribune*, la Société du Grand Paris n'a pas souhaité faire de commentaires à ce stade.

LE FIGARO – 13/06/2018

### **3 Alexandre Saubot : «Il faut passer à un Medef qui s'engage et qui agit»**



**INTERVIEW- Arrivé deuxième du vote du conseil exécutif, le DG du groupe Haulotte refuse de se rallier à Geoffroy Roux de Bézieux et explique pourquoi il se maintient.**

À moins de trois semaines de l'élection pour la présidence du Medef, Alexandre Saubot croit plus que jamais en ses chances de succès. Celui qui avait conquis il y a trois ans, à la surprise générale, l'UIMM, la puissante fédération de la métallurgie, avant de diriger le pôle social du Medef, ne bénéficie pourtant pas de la même dynamique que son rival [Geoffroy Roux de Bézieux](#), qui a recueilli la majorité des voix (22 sur 45) du conseil exécutif lundi et engrange les ralliements, dont celui ce mardi du troisième homme de la compétition, [Patrick Martin](#).

Les jeux sont néanmoins loin d'être faits. Primo parce que le vote du conseil exécutif n'est que consultatif. Et secundo parce que la composition de l'assemblée générale, qui est seule décisionnaire, est différente: les 556 voix y sont pondérées selon le poids des secteurs. Les grandes fédérations y ont donc un pouvoir crucial. Or Alexandre Saubot a déjà le soutien de la métallurgie (34 voix), de la banque (30), [du commerce et distribution](#) (16), des travaux publics (14) et de l'intérim (12). Pour l'heure, seule l'assurance (33), parmi les plus importantes, a annoncé qu'elle votera pour Geoffroy Roux de Bézieux, qui devrait par ailleurs récupérer les voix du bâtiment (20) ou d'une partie du Syntec (16), en plus d'une grande partie des 170 bulletins dévolus aux territoires.

**LE FIGARO. - De nombreuses voix, dont celle de Pierre Gattaz, plaident pour le rassemblement. Allez-vous vous désister en faveur de Geoffroy Roux de Bézieux?**

**Alexandre SAUBOT.** -Évidemment non, je suis même plus déterminé que jamais! Pour trois semaines encore, je vais continuer à faire campagne avec la même intensité. Le vote du conseil exécutif est un avis consultatif. Il n'a qu'une valeur symbolique et il ne faut pas en faire le premier tour de l'élection. Seul compte le choix des 556 votants de l'assemblée générale, le 3 juillet, et mon projet a trouvé un véritable écho auprès d'eux, dans toute leur diversité, puisque je suis le seul qui a reçu le soutien d'une quinzaine de fédérations importantes couvrant tous les champs de l'économie - industrie, services, construction et commerce - et qui se retrouvent dans ma capacité à fédérer.

**Qu'est-ce qui vous différencie de Geoffroy Roux de Bézieux? Vous avez tous les deux appartenu à l'équipe dirigeante du Medef, vous voulez réduire les impôts et les dépenses publiques...**

Il est plutôt rassurant, qu'étant tous les deux chefs d'entreprise, on se retrouve sur la nécessité de défendre la compétitivité et la simplification administrative, mais aussi sur celle de moderniser le Medef. Je vois toutefois trois différences. D'abord sur le profil: ayant démissionné de tous mes mandats, c'est en chef d'entreprise que je me présente, en dirigeant d'Haulotte Group, une société industrielle basée en province et présente à l'international. À sa tête depuis quinze ans, je me suis battu pour la sauver de la récession en 2009 et aujourd'hui pour engager sa révolution numérique: nous revoyons les processus de production, l'organisation, la gestion des données, etc. Par ailleurs, mon projet porte une vraie réflexion sur la méthode à mettre en œuvre pour réconcilier la France et l'entreprise. Le Medef qui

réclame et qui conteste n'est plus audible ; il faut passer au Medef qui s'engage et qui agit. Enfin, mon expérience de trois ans à la tête de l'UIMM et de deux ans à celle du pôle social du Medef me donne de la crédibilité pour agir.

### **Vous voulez «réinventer le dialogue social interprofessionnel». Comment?**

Le Medef doit reprendre la main sur l'agenda social face à un gouvernement qui a son programme de réformes et mène des concertations pour le mettre en œuvre. Les partenaires sociaux doivent bâtir leur propre agenda. Numérisation, nouvelles formes d'emploi, formation, transition professionnelle, mobilité: les thèmes ne manquent pas. L'idée n'est pas d'imposer de nouvelles contraintes mais d'élaborer des solutions et de laisser aux entreprises et aux branches le soin de s'en saisir. Et ce, dans un contexte où les ordonnances Pénicaud ont renforcé le poids de la négociation dans les branches et les entreprises. L'objectif de ce nouveau dialogue social est de fournir des outils adaptés à chacun. Emmanuel Macron, qui fait peu de cas des corps intermédiaires, nous impose d'être ambitieux. Si nous ne nous saisissons pas de ces sujets, nous risquerons de nouvelles contraintes réglementaires insensées et nous finirons par disparaître!

### **Quelle est votre position sur le paritarisme de gestion?**

Reprendre la main, c'est aussi revoir sa participation aux instances paritaires. Oui au paritarisme là où nous avons une vraie responsabilité. À l'assurance-maladie et aux allocations familiales, les décisions sont prises sans nous, il est temps d'en sortir. Pour la retraite, l'assurance-chômage, les accidents du travail, qui sont au cœur du marché du travail, le patronat et les syndicats ont de réelles marges de manœuvre. Il faut y rester si nous avons toujours demain les leviers pour agir. Par le passé, nous avons su trouver des accords dans le sens de l'intérêt général: la branche accident du travail est excédentaire, nous avons conclu des accords capitaux sur les retraites complémentaires en 2015 et sur l'assurance-chômage en 2017 qui ont redressé la situation sans nouvelles contraintes pour les entreprises. Quand les partenaires sociaux posent un diagnostic partagé et ont la capacité de fixer les paramètres, ils obtiennent des résultats. Pour l'instant, le cadrage financier que pose le gouvernement sur l'assurance-chômage n'a rien de choquant. Mais attendons les décrets d'application pour prendre une décision. Sur les retraites, tout dépendra de l'organisation qui sortira de la future réforme.

### **Si vous êtes élu, votre bras droit sera Christophe Catoir, le président France d'Adecco. N'est-ce pas trop de sociaux à la tête du Medef?**

Je porte un projet global pour le Medef: transformation de notre organisation et reprise en main des agendas social et réglementaire. [Christophe Catoir sera un formidable appui](#) pour mettre en œuvre ce projet ambitieux. Il est un chef d'entreprise de qualité, d'un univers complémentaire au mien (de l'intérim et des RH, NDLR) et fin connaisseur des grandes transformations auxquelles nos entreprises sont confrontées. Ensemble, nous bâtirons un Medef représentant les intérêts des entreprises dans toute leur diversité.

### **Selon vous, le Medef doit vivre surtout des cotisations. Comment?**

Pour vivre principalement des cotisations et autres ressources tirées des entreprises, il faut augmenter le nombre d'adhérents et bâtir un plan de développement avec un échéancier concret. Nous n'y parviendrons qu'en gérant le Medef avec la même ambition et la même exigence qui nous animent dans nos entreprises.

### **Quelle serait votre première décision une fois élu?**

Outre les figures imposées, comme nommer les personnalités qualifiées ou rencontrer les dirigeants syndicaux, je lancerai très vite des états généraux de l'apprentissage pour que toutes les entreprises et les branches s'engagent sur l'objectif d'augmenter en cinq ans de 50 % le nombre de jeunes en alternance. On aura un an pour se mettre en ordre de bataille avant l'entrée en application, en septembre 2019, de la réforme de l'apprentissage.

## Pourquoi êtes-vous si certain de l'emporter?

Lors de mes nombreux déplacements, ces trois derniers mois, j'ai constaté que mon projet rencontrait les attentes d'un grand nombre de chefs d'entreprise. Il est d'ores et déjà soutenu par une majorité de fédérations, issues de tous les secteurs, et je reçois de nouveaux soutiens tous les jours, en particulier de représentants des territoires qui adhèrent à mon parcours et mes propositions. Tous se reconnaissent dans le projet que je porte, notamment pour repenser le temps long, comme je l'ai fait dans mon entreprise, en maintenant les dépenses de R&D dans la crise de 2009, ou à la tête de l'UIMM en redéfinissant la métallurgie de demain. Je veux créer une direction de la prospective au Medef. Maîtriser le temps long, c'est indispensable pour reprendre la main, dépasser les contraintes gouvernementales et bâtir un Medef qui agit et s'engage.

## Gattaz fait du social et prône le rassemblement

Lors de sa dernière conférence de presse mensuelle, [Pierre Gattaz](#) a surpris. Le - jusqu'au 3 juillet - président du Medef a appelé ce mardi son successeur à «recréer un lien nouveau avec les organisations syndicales». «Les grands-messes, c'est fini», s'est réjoui celui qui a pourtant si souvent critiqué le jeu de rôle des syndicats. «Mais il faut relancer une nouvelle forme de dialogue social», notamment sur «la formation, l'évolution des métiers, etc.». Une proposition peu ou prou reprise par les deux principaux candidats à sa succession, Alexandre Saubot et Geoffroy Roux de Bézieux.

Fidèle à lui-même, Pierre Gattaz n'a toutefois pas pu s'empêcher d'envoyer aussi une petite pique aux syndicats. «J'ai proposé des rencontres entre n° 1 pour échanger sur les évolutions, cela n'a pas été possible, dommage», a-t-il souligné. «Ça fait deux fois qu'il nous cherche, je lui souhaite bon voyage», lui a répondu, le secrétaire général de la CFDT, faisant allusion au fait que l'intéressé serait à partir du 4 juillet exclusivement président de Business Europe, l'instance regroupant les patronats européens. Par ailleurs, Pierre Gattaz a appelé «au calme et au respect de l'autre dans cette dernière ligne droite dans la campagne», appelant implicitement au rassemblement des candidats.

## [Cécile Crouzel](#) et [Marc Landré](#)

## BFM BUSINESS – 13/06/2018

### 4 Patrick Martin: "Le Medef a un enjeu existentiel d'attractivité" - 12/06



**Patrick Martin, ex-candidat à la présidence du Medef, et président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, était l'invité d'Hedwige Chevrillon, sur BFM Business.**

**REPLAY :** <https://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/patrick-martin-le-medef-a-un-enjeu-existential-d-attractivite-1206-1082542.html>

LE MONDE – 13/06/2018

## **5 Entreprises : ce que contient le projet de loi Pacte censé faciliter leur croissance**



**Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, porté par Bruno Le Maire, sera finalement présenté le 18 juin en conseil des ministres.**

Il aura fallu deux mois, jour pour jour. Initialement prévu pour être présenté en conseil des ministres le 18 avril, le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) devrait finalement être soumis au gouvernement lundi 18 juin. Entre-temps, il aura été décalé, puis reprogrammé, pas moins de... six fois. Un accouchement dans la douleur pour un texte que le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, défend pourtant bec et ongles depuis l'automne.

Censé faciliter la croissance des entreprises pour « *renouer avec l'esprit de conquête économique* », le projet de loi, dont *Le Monde* s'est procuré une version, vise à les doter « *de capitaux et d'actionnaires de long terme* », mais aussi à « *mieux associer les salariés aux fruits de la croissance* », à travers une refonte des mécanismes de participation, d'intéressement, d'épargne salariale ou d'actionnariat salarié.

Une ligne de crête entre les orientations libérales et – plus rarement – sociales de l'exécutif que M. Le Maire devrait continuer à défendre jusqu'au bout : selon nos informations, le ministre de l'économie a prévu de « vendre » une dernière fois son plan dans un discours le 18 juin au matin, à quelques heures du conseil des ministres prévu dans l'après-midi.

« *Après un budget 2018 qui posait un cadre favorable à l'investissement productif, la loi Pacte signe l'acte II du changement fiscal pour les entreprises* », vante Laurent Saint-Martin, député La République en marche (LRM) du Val-de-Marne et vice-président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Que ce projet de loi hétéroclite de 71 articles demeure difficile à résumer par une mesure phare – et donc délicat à porter politiquement – n'est selon lui pas un problème. « *Regardez la loi Macron [d'août 2015] : il n'y avait pas non plus une seule grande mesure !* », défend le parlementaire.

Pourtant, plus que tout autre texte de ce début de quinquennat, Pacte aura peiné à s'imposer à l'agenda d'un gouvernement lancé dans des réformes tous azimuts. C'est d'ailleurs le principal argument donné, de Matignon à Bercy, pour justifier ces retards à l'allumage : l'« *embouteillage législatif* » du printemps.

### **Le texte fait surtout la part belle aux entreprises**

Pacte avait pourtant été minutieusement orchestré par Bercy : dès l'automne 2017, une vaste consultation avait rassemblé chefs d'entreprise, partenaires sociaux et parlementaires. Sans compter un rapport détaillé sur l'objet social de l'entreprise, remis par le patron de Michelin, Jean-Dominique Senard, et l'ancienne secrétaire générale de la CFDT désormais présidente de Vigeo Eiris, Nicole Notat, en mars.

Au final, le texte fait surtout la part belle aux entreprises, alors que le mécontentement monte sur la question du pouvoir d'achat des ménages. La suppression des obligations passé le seuil des 20 salariés, les facilités accordées aux artisans et micro-entrepreneurs ou l'introduction d'un guichet unique électronique pour les démarches administratives ont été saluées par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). L'organisation, de même que le Medef, regrette toutefois que l'élargissement du « pacte Dutreil » pour faciliter les transmissions ne soit pas évoqué en l'état.

Des craintes subsistent également sur les conséquences juridiques de l'inscription dans le code civil d'une gestion des sociétés « *dans l'intérêt social, en considération des enjeux sociaux et environnementaux* ». La loi pourrait également ouvrir la voie à la création d'« entreprises à mission » pour que les sociétés ne soient « *guidées par une seule "raison d'avoir", mais également par une "raison d'être"* ».

Contrairement à la réforme constitutionnelle ou à celle de l'assurance-chômage, le projet n'a jamais fait partie des promesses de campagne d'Emmanuel Macron. Tout juste le candidat d'En marche ! avait-il prôné un renforcement de la présence des administrateurs salariés dans les conseils d'administration. A cet égard, le rapport Senard-Notat, qui proposait jusqu'à trois salariés dans les conseils d'administration de plus de douze personnes, n'a pas été entièrement suivi : seul le passage d'un à deux salariés pour les conseils de plus de huit administrateurs a été retenu dans le Pacte.

### **Un calendrier au chausse-pied**

Si le texte comprend toute une batterie de mesures pour « *libérer les entreprises* », le chef de l'Etat a fait inclure dans ce véhicule législatif hybride la possibilité d'expérimenter sur des voies consacrées au transport public la circulation de voitures autonomes. Très attendu, le lancement du programme de privatisation du quinquennat ne figure pas dans la version incomplète transmise officiellement aux partenaires sociaux le 7 juin. On ignore encore s'il sera développé dans les douze articles manquant à l'appel.

Or, c'est justement ce point qui a scellé le destin chaotique du projet de loi. En avril, alors que le climat social se tendait sur fond de grève à la SNCF ou chez Air France, l'exécutif a préféré se laisser du temps avant de donner le coup d'envoi à l'ouverture du capital d'ADP (ex-Aéroports de Paris) ou de la Française des jeux (FDJ). Lundi 11 juin au soir, on rappelait encore, à Bercy, qu'il fallait « *attendre le milieu de semaine* » – et les derniers arbitrages de l'Élysée – pour savoir si le sujet figurerait, ou non, dans Pacte.

Une chose semble acquise : compte tenu d'un calendrier parlementaire ultra-serré, le projet de loi ne pourra pas être discuté avant la trêve estivale. Il devrait être examiné en commission spéciale, puis dans l'Hémicycle en septembre, juste avant le marathon budgétaire. Un calendrier au chausse-pied qui conserve une certaine logique : les deux textes sont liés, un certain nombre de mesures issues de Pacte devant figurer dans le projet de loi de finance 2019, compte tenu de leur caractère fiscal. Les simplifications annoncées dans la loi risquent, en outre, de coûter cher à l'Etat et devront sans doute être compensées par des coupes ici et là. Les mesures concernant l'intéressement et la participation devraient figurer aussi dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) voté fin 2018, indique Bercy. Pour la suppression des seuils, ce n'est pas encore arrêté.

A Bercy, depuis le début, on tente de faire contre mauvaise fortune bon cœur. « *La ligne rouge, c'est que le texte soit adopté fin 2018, pour pouvoir avoir les dispositions sur l'intéressement, la participation et la suppression des seuils dès 2019* », avertissait l'entourage de M. Le Maire en mai, à la veille d'un énième report. Si le ministre transfuge de LR obtient gain de cause sur le calendrier, il aura tenu son pari.

### **6 Loi Pacte : des mesures pour développer l'épargne salariale //**

<https://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/06/12/loi-pacte-des-mesures-pour-developper-l->

**Avec le projet de loi Pacte, l'Etat veut renforcer la protection des entreprises stratégiques //**  
[https://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/06/12/avec-le-projet-de-loi-pacte-l-etat-veut-renforcer-la-protection-des-entreprises-strategiques\\_5313483\\_3234.html](https://abonnes.lemonde.fr/economie/article/2018/06/12/avec-le-projet-de-loi-pacte-l-etat-veut-renforcer-la-protection-des-entreprises-strategiques_5313483_3234.html)

Par [Elise Barthet](#) et [Audrey Tonnelier](#)

LE MONDE – 13/06/2018

## 7 Le projet de loi Pacte vise à simplifier l'activité des entrepreneurs



**Création, développement ou disparition : le projet de loi s'intéresse aux moments-clés de la vie des petites et moyennes entreprises.**

« *Simplifier* ». Le mot revient une vingtaine de fois, comme martelé, dans le projet de loi relatif à la croissance et à la transformation des entreprises (Pacte) auquel *Le Monde* a eu accès. Difficile pourtant de dégager une mesure phare dans ce texte, qui ramasse toutes les pistes égrenées au fil des mois par le gouvernement. En l'état, c'est « *une somme de petits ruisseaux* », résume-t-on au Medef. « *Un texte un peu fourre-tout mais qui ne comporte pas de nouvelles obligations. C'est suffisamment rare pour être souligné* », salue la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

- **Des seuils sociaux et fiscaux fixés à partir de 11, 50 et 250 salariés**

La principale avancée, et sans doute la plus notable aux yeux des syndicats patronaux, concerne la réforme des seuils d'effectifs à partir desquels les entreprises doivent s'acquitter de certaines obligations. Dès qu'elles atteignent 20 salariés, elles sont par exemple tenues de cotiser au Fonds national d'aide au logement (FNAL). Cette limite de 20 personnes, honnie par le Medef et la CPME, devrait être supprimée dans la plupart des cas et les obligations attenantes reportées sur les sociétés de plus de 50 personnes.

D'autres seuils intermédiaires vont également disparaître. Ainsi, la mise en place d'un local syndical commun ou la communication aux actionnaires des rémunérations les plus élevées ne s'appliqueront plus aux entreprises de plus de 200 salariés mais à celles qui en comptent au moins 250. L'immatriculation obligatoire au répertoire des métiers, elle, vaudra désormais pour 11 salariés.

La réforme est d'autant mieux accueillie par le patronat que le franchissement de ces seuils ne sera entériné qu'à la condition d'avoir été dépassé « *pendant cinq années civiles consécutives* ». Objectif : permettre aux structures de grandir. « *Ce dispositif protégera les entreprises dont les effectifs fluctuent, fluidifiera la croissance des autres et lèvera des freins à l'embauche* », assurent les rédacteurs du projet de loi.

### **Des mesures pour les microentrepreneurs et les artisans**

Conçue essentiellement pour faciliter la vie des petites et moyennes entreprises, Pacte se penche aussi sur le sort des artisans et des microentrepreneurs. Les deux groupes sont aujourd'hui contraints de

suivre un stage de préparation à l'installation, d'une durée de trente heures, avant de pouvoir s'immatriculer au répertoire des métiers. Une formation express dont le coût « *peut être réducteur pour certains professionnels* » et retarde parfois jusqu'à un mois le début de l'activité, estime le texte. Le stage ne sera donc plus obligatoire. Pas plus que l'ouverture d'un compte bancaire consacré à leur activité pour les microentrepreneurs réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 000 euros.

- **Un guichet unique en ligne**

Autre petit pas sur la voie de la simplification pour tous : la création, d'ici janvier 2021, d'un guichet unique électronique. Le chantier a déjà été plusieurs fois engagé afin d'aider les entrepreneurs dans leurs démarches, de leur création à leur disparition. En vain. Les sociétés dépendent toujours des centres de formalités des entreprises (CFE). On en dénombrait aujourd'hui 1 400 en France, auxquels s'ajoutent quantité de sites Internet. Un maquis dont la complexité peut « *compromettre l'efficacité du traitement des dossiers et entraîner une inégale qualité du service rendu* », soulignent les auteurs du projet de loi.

- **Etendre la procédure de liquidation simplifiée**

Plus vite créées, plus vite liquidées. Davantage d'entreprises en difficulté pourraient bénéficier, grâce à la future loi, de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Celle-ci est aujourd'hui réservée aux sociétés qui n'emploient pas plus d'un salarié, affichent moins de 300 000 euros de chiffres d'affaires et ne détiennent aucun bien immobilier. Rendue plus systématique, la mesure deviendra, par principe, « *obligatoire pour les petites et moyennes entreprises de moins de cinq salariés réalisant moins de 750 000 euros de chiffre d'affaires* ».

- **Des soldes moins longs**

Le code du commerce fixe à six semaines la durée des soldes d'hiver et d'été. Un temps jugé trop long par les commerçants qui ont plaidé à l'automne pour que la limite soit ramenée à un mois. Ils ont été entendus par le gouvernement, qui souhaite ainsi coller aux « *évolutions rapides des habitudes de consommation et d'achat* ».

- **Réforme de la certification des comptes**

Les moins satisfaits par le texte seront sans doute les commissaires aux comptes. Les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions, quelle que soit leur taille, sont aujourd'hui obligées de passer par eux pour faire certifier leurs comptes. Les autres sociétés commerciales, elles, n'y sont contraintes qu'à partir d'un certain chiffre d'affaires, d'une certaine taille de bilan et d'un nombre précis de salariés. La loi Pacte vise à harmoniser les choses en relevant les seuils pour tout le monde. Une initiative destinée à alléger les contraintes des petites et moyennes entreprises mais qui risque de priver de mandat des milliers de professionnels du chiffre. « *Ils sont remontés comme des pendules contre le texte* », concède-t-on à la CPME.

## Ce que contient le projet de loi Pacte

Lundi 18 juin, le conseil des ministres examinera le projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte). Faciliter la vie des entrepreneurs à chaque étape-clé de la vie d'une entreprise, telle est l'ambition du ministre de l'économie, Bruno Le Maire. Le texte vise à développer l'épargne salariale et modifie sensiblement le paysage de l'épargne-retraite.

- [Le projet de loi Pacte sur la rampe de lancement](#)

- Des mesures pour :

- [Simplifier l'activité des entrepreneurs](#)
- [Développer l'épargne salariale](#)
- [Renforcer la protection des entreprises stratégiques](#)

Par [Elise Barthet](#)

LES ECHOS – 13/06/2018

## 8 Bruno Le Maire dévoile le plan de privatisations



Bruno Le Maire estime qu'il est « grand temps de redéfinir ce que l'on attend du rôle de l'Etat dans l'économie »

**INTERVIEW - « L'Etat n'a pas vocation à diriger des entreprises concurrentielles », déclare le ministre de l'Economie et des Finances. Dans une interview accordée aux « Echos », il dévoile les contours du plus important programme de privatisations lancé depuis dix ans.**

### **Le projet de loi Pacte contiendra-t-il finalement un volet consacré à des privatisations ?**

Nous nous donnerons dans [la loi Pacte](#) la possibilité de céder les participations que l'Etat détient dans trois entreprises, le groupe [ADP](#) (ex-Aéroports de Paris), la Française des Jeux et Engie. Nous avons pris cette décision avec le président de la République et le Premier ministre pour employer le mieux possible l'argent des Français. Les parts de l'Etat dans ces entreprises cotées représentent environ 15 milliards d'euros qui sont aujourd'hui immobilisés et qui ne permettent pas d'investir pour notre avenir.

Nous voulons investir les ressources issues des cessions dans le Fonds pour l'innovation et l'industrie créé par le président de la République. Afin d'encourager l'innovation et la montée en gamme. C'est cela qui nous permettra d'être à nouveau en tête dans la compétition mondiale et de continuer à créer des emplois en France. Nous passons d'une logique de gestionnaire à une logique d'investissement dans l'avenir.

### **Ces cessions serviront-elles également au désendettement public ?**

La dette est un poison lent qui pèse sur les générations futures et un poison d'autant plus redoutable que les [taux d'intérêt](#) remonteront un jour ou l'autre et alourdiront la charge de la dette. Nous voulons donc que ces cessions de participations permettent aussi d'accélérer le désendettement de l'Etat. Avec ces cessions nous agissons pour l'avenir des Français et les générations futures. J'ajoute à cela qu'elles vont également enfin clarifier le rôle que doit endosser à nos yeux un Etat stratège.

### **Quelle est la vision du gouvernement en la matière ?**

Le projet de loi Pacte doit permettre de redéfinir la place respective de l'entreprise et de l'Etat dans l'économie française. L'entreprise est le lieu de la réalisation du profit mais elle est aussi beaucoup plus que cela, et c'est la raison pour laquelle nous modifierons le Code civil afin de prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux de leur action.

L'Etat, pour sa part, doit être un Etat stratège. Il n'a pas vocation à diriger des entreprises concurrentielles à la place d'actionnaires qui ont les compétences et les savoir-faire pour le faire mieux que lui. Un Etat stratège est un Etat capable d'inventer et de construire l'avenir des Français. Il doit

garder la main sur des activités de souveraineté nationale, comme le nucléaire ou la Défense ainsi que sur les grands services publics nationaux comme la SNCF. C'est enfin un Etat qui fait respecter l'ordre public économique en France.

### **Pourquoi a-t-il fallu autant de temps pour acter cette décision de privatisation, qui était en suspens depuis des semaines ?**

La précipitation est toujours mauvaise conseillère, surtout quand on prend des décisions stratégiques. Il s'agit de repenser la place de l'Etat dans l'économie française. Nous voulons fixer les meilleures modalités pour défendre l'intérêt général. Nous estimons que l'Etat est mieux à même de défendre l'intérêt général par la régulation plutôt que par la présence au capital. Il a donc fallu définir les conditions de renforcement de cette régulation. Il faut pouvoir reprendre la main.

### **Quelles sont les garanties prévues pour la régulation d'ADP ?**

Toutes les fonctions régaliennes continueront à être assurées par l'Etat comme elles le sont aujourd'hui : la sécurité des frontières, la régulation du trafic aérien. Surtout, au terme d'une période de soixante-dix ans, l'Etat recouvrera la propriété de tous les actifs dont le foncier. C'est une amélioration majeure car actuellement, les actifs sont la propriété de l'entreprise seule, et non de l'Etat. Nous sommes en train de finaliser ce dispositif en prenant en compte l'avis du Conseil d'Etat.

### **Comment faire pour éviter les hausses de tarifs, si décriées dans le cas des autoroutes ?**

Nous ne reproduisons pas l'erreur qui a été faite pour les péages d'autoroutes. Nous avons prévu de maintenir un contrat de régulation entre ADP et l'Etat. Ce contrat qui sera conclu tous les 5 ans fixera en particulier le niveau des redevances aéroportuaires. S'il y a désaccord, c'est l'Etat qui fixera lui-même le niveau des redevances. L'Etat maintiendra par ailleurs toutes les normes encadrant les nuisances sonores qui devront donc être pleinement appliquées par le nouvel exploitant. C'est une demande importante des élus locaux. Enfin, dans ce contrat de régulation, l'Etat pourra aussi prescrire certains investissements nécessaires au service public aéroportuaire.

### **La présence d'investisseurs chinois au capital d'aéroports régionaux a fait polémique. Vous réservez-vous un droit de regard sur les futurs actionnaires d'ADP ?**

Oui. Nous veillerons à ce que les investisseurs contribuent au développement du service public aéroportuaire et ils devront se conformer à l'exigence d'un cahier des charges.

### **Et pour la Française des Jeux, comment les prérogatives de l'Etat seront-elles garanties ?**

La question posée dans ce domaine est celle de l'addiction aux jeux. Nous créerons une nouvelle autorité indépendante pour les jeux d'argent et de hasard qui contrôlera l'activité de l'entreprise et s'assurera qu'elle lutte contre les pratiques excessives de jeux. L'Etat continuera par ailleurs de percevoir la totalité des recettes fiscales sur ces jeux, soit plus de trois milliards d'euros par an.

### **Les petits actionnaires seront-ils intéressés à ces opérations en capital ?**

C'est un point essentiel. Le président de la République souhaite développer un véritable actionariat populaire. C'est pourquoi nous permettrons aux Français de devenir actionnaires et une part du capital leur sera réservée. Le développement de l'[actionariat salarié](#) sera également un axe important de la loi Pacte.

### **Quelle sera la part réservée ?**

Le niveau sera défini dans les mois qui viennent.

### **Ne vaut-il mieux pas, pour l'Etat, conserver ses actifs et percevoir chaque année des dividendes ? Le précédent des autoroutes fait toujours débat...**

Aujourd'hui, l'Etat détient quelque 9 milliards d'euros d'actifs au sein d'ADP, et obtient 174 millions d'euros de dividendes par an. C'est beaucoup d'argent immobilisé qui pourrait permettre de financer les investissements dans l'innovation et les secteurs d'avenir. Nous avons besoin d'une ressource régulière, sûre et pérenne. Ce sera le cas grâce au nouveau fonds pour l'innovation.

### **Concernant Engie, que prévoira la loi ?**

Nous supprimons le seuil de détention minimum légal de l'Etat d'un tiers des droits de vote.

### **Quelle part de capital des trois sociétés sera vendue par l'Etat ? Pourrait-il se désengager totalement d'ADP et FDJ ?**

Toutes ces décisions viendront le moment venu, une fois le texte adopté par le Parlement, fin 2018 ou début 2019.

### **Les opérations se feront-elles en 2019 ?**

Nous déciderons le moment venu, mais tout dépendra aussi des conditions de marché. Et la aussi nous veillerons à la préservation des intérêts de l'Etat, en particulier en matière de sécurité des approvisionnements et de protection des infrastructures.

### **Ne craignez-vous pas les critiques sur le désengagement de l'Etat du secteur des transports, alors que la situation reste très tendue chez Air France ?**

Non, car je le répète, l'Etat aura en réalité plus de pouvoirs qu'avant en matière de régulation aéroportuaire et restera bien évidemment le garant des contrôles aux frontières. L'Etat n'est en revanche pas le mieux placé pour gérer les commerces d'aéroport. Le sujet d'Air France est totalement distinct, il s'agit de redonner un élan à l'entreprise, pour qu'elle soit plus compétitive tout en relançant le dialogue social.

### **Dans le débat sur l'équilibre de la politique économique et social du gouvernement, le débat sur les privatisations va peser...**

Opposer économique et social n'a pas de sens. Et c'est aux antipodes de l'action du gouvernement. Nous poursuivons la transformation économique engagée depuis plus d'un an avec des réformes qui allègent la fiscalité du capital et incitent à l'investissement. Il est aujourd'hui cohérent de permettre aux Français de devenir actionnaire d'entreprises précédemment détenues par l'Etat. Il était grand temps de redéfinir ce que l'on attend du rôle de l'Etat dans l'économie. Les privatisations marquent la volonté de créer davantage de richesses et de préparer notre avenir. Ce mouvement de transformation, nous le menons à un rythme raisonnable, sans brutalité, avec la vision de long terme portée par le président de la République.

### **Privatisation d'ADP : comment l'Etat a cherché à concilier régulation et intérêt financier //**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301810321983-privatisation-dadp-comment-letat-a-cherche-a-concilier-regulation-et-interet-financier-2183636.php>

### **Privatisation de la FDJ : les contours de l'autorité de régulation restent à définir //**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301811276123-privatisation-de-la-fdj-les-contours-de-lautorite-de-regulation-restent-a-definir-2183641.php>

### **Privatisations d'ADP et de la FDJ : un test pour redynamiser l'actionnariat populaire //**

<https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0301810637766-privatisations-dadp-et-de-la-fdj-un-test-pour-redynamiser-lactionnariat-populaire-2183419.php>

**Renaud Honoré et Etienne Lefebvre**

## 9 Les créations d'emploi progressent mais plus lentement



**Selon l'Insee, 48.800 postes ont été créés au premier trimestre 2018, dont 47.700 dans le secteur privé. Le BTP et les services sont les grands pourvoyeurs de ce mouvement.**

Même si son rythme de progression [ralentit par rapport à 2017 en raison d'une croissance économique plus faible](#), l'emploi salarié continue sur sa bonne lancée. La France a créé 48.800 emplois de plus qu'elle n'en a détruits au premier trimestre 2018, selon les chiffres de l'Insee publiés mardi. Certes, c'est moins que les 107.300 créations nettes d'emplois observées au quatrième trimestre 2017. Mais, avec une hausse de près de 300.000 postes durant les 12 derniers mois, c'est un nouveau record atteint depuis dix ans. «Les créations d'emploi restent dynamiques», a commenté la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, lors des rendez-vous de Grenelle qui se tenaient le même jour.

C'est dans le privé que le ralentissement est le plus marqué, avec une création nette de 47.700 emplois en début d'année, contre 114.800 au quatrième trimestre 2017. Côté fonction publique, l'Insee constate que les créations de postes se sont stabilisées (+ 1100 en net), après plusieurs mois de destructions en raison de la baisse du nombre de contrats aidés.

Stable dans l'industrie, l'emploi salarié du privé a continué d'être tiré par les secteurs de la construction (+ 0,3%) et des services marchands (0,3 %) mais à un rythme plus modéré. Autre fait saillant de ce premier trimestre, l'emploi intérimaire a fortement ralenti, avec une hausse de 0,5 % après un bond de 4,9 % au trimestre précédent.

Quant à la qualité des emplois, si la hausse du taux de CDD dans les recrutements reste «assez spectaculaire» ces dernières années, «on observe aussi une augmentation des CDI» plus récemment, note Xavier Timbeau, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Cette décélération du rythme des créations d'emploi va de pair avec le ralentissement de l'activité économique. La croissance du PIB s'est établie à 0,2 % au premier trimestre 2018, contre 0,7 % fin 2017. «Et ce ralentissement est de la même ampleur dans tous les pays de la zone euro», précise Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee.

### «Montée en compétences»

En outre, durant ce premier trimestre, [le taux de chômage au sens du BIT \(Bureau international du travail\) a augmenté de 0,2 point](#) pour s'établir à 9,2 % de la population active dans toute la France. Et ce, après avoir connu une baisse spectaculaire de 0,7 point fin 2017. Enfin, le phénomène est désormais bien connu: les entreprises rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des profils qui collent à leurs besoins, en particulier dans le secteur du bâtiment.

«Il faut poursuivre et amplifier notre action», en conclut Muriel Pénicaud. Et d'insister, notamment, sur «le sujet du capital humain et de la montée en compétences qui devient un sujet de compétitivité». Un défi que l'exécutif veut relever avec [le projet de loi «avenir professionnelle» actuellement en débat à l'Assemblée nationale](#), qui réforme le système de formation et l'assurance-chômage. Quant aux

ordonnances sur le Code du travail, «elles ont contribué à établir de la confiance», souligne la ministre. En vigueur depuis septembre 2017, elles offrent davantage de flexibilité aux entreprises pour organiser le travail. Un premier bilan d'étape de leur mise en œuvre et surtout de leur appropriation devrait être publié en fin d'année.

### **Bob Emploi: résultats mitigés**

Lancée en 2016 sous le feu des projecteurs par le jeune ingénieur Paul Duan, l'application Bob Emploi avait suscité beaucoup d'espoir pour faire baisser massivement le chômage. Deux ans plus tard, force est de constater que le bilan est plus que modéré. «Avec mon équipe de neuf personnes, nous sommes plutôt satisfaits de l'impact que nous avons créé», se défend Paul Duan. Bob Emploi est une application qui accompagne les chômeurs, de façon personnalisée, dans leurs recherches d'emploi. Elle compte 140.000 utilisateurs, dont 86% se disent satisfaits. Et sur les quelque 100.000 qui ont retrouvé un emploi, 42% considèrent que l'application a été utile, indique-t-on chez Bob Emploi.

### **Les «nouvelles technos» au service de la lutte contre le chômage //**

<http://premium.lefigaro.fr/emploi/2018/06/12/09005-20180612ARTFIG00342-les-nouvelles-technos-au-service-de-la-lutte-contre-le-chomage.php>

**Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi : «Les algorithmes fournissent des services extraordinaires» //** <http://premium.lefigaro.fr/emploi/2018/06/12/09005-20180612ARTFIG00241-jean-basseres-les-algorithmes-fournissent-des-services-extraordinaires.php>

[Manon Malhère](#)

## **::: ENTREPRISES**

**LES ECHOS – 13/06/2018**

### **10 Malgré la résistance des syndicats, le gouvernement boucle sa réforme éclair du ferroviaire**



**Le parcours législatif de la réforme s'achève mercredi à l'Assemblée nationale et jeudi au Sénat. Premier bilan.**

Moins de quatre mois : c'est le délai qui s'est écoulé entre la publication du rapport de Jean-Cyril Spinetta, le 15 février, sur « l'état du transport ferroviaire » et le vote solennel, ce mercredi par l'Assemblée nationale et jeudi par le Sénat, de la loi qui reprend l'essentiel de ses préconisations, jugées pourtant inacceptables par les syndicats. Le gouvernement a mené sa réforme façon Blitzkrieg, et cette rapidité d'exécution a sans doute été une des clefs de la réussite, estime l'un des acteurs. Le processus législatif [désormais bouclé](#), l'heure est venue du premier bilan.

#### **- Carton plein pour la direction de la SNCF**

Pour Guillaume Pepy, c'est Noël au mois de juin. Le patron de la SNCF vient d'obtenir plusieurs évolutions majeures qu'il espérait, en vain, depuis plus d'une dizaine d'années, au premier rang

desquelles l'extinction des recrutements au statut. S'y ajoutent la filialisation annoncée de l'activité fret (jusqu'à présentée comme un casus belli par les syndicats), et la transformation du groupe en [société anonyme](#) ce qui lui confèrera, en théorie, un peu plus d'autonomie par rapport à la puissance publique.

Sans oublier, bien sûr, la reprise par l'Etat de [35 milliards d'euros de dette de SNCF Réseau](#), arbitrage obtenu de haute lutte par le ministère des Transports face à Bercy, et qui doit sauver le système ferroviaire d'une asphyxie sinon inéluctable. Quant à l'arrivée de la concurrence, rendue obligatoire par les règlements européens, [elle sera très progressive](#), et organisée selon des modalités très favorables à la SNCF, notamment sur le marché TGV. Le président du groupe public pouvait difficilement rêver mieux, surtout après la réforme de gouvernance inachevée de 2014 et celle, totalement ratée, faute de soutien de l'exécutif, de l'organisation du travail en 2016.

#### • Les syndicats mis en échec

Les syndicats, en revanche, oscillent entre colère et abattement. Il y a deux ans, ils avaient fait capituler la direction, sous la pression du gouvernement qui ne voulait pas de grèves à la SNCF durant [l'Euro 2016 de football](#). Cette fois, ce sont eux qui sont groggy : les lignes rouges ayant tétanisé des générations de gouvernants (extinction progressive du statut, passage en SA, filialisation du fret et des gares, etc.), ont été enfoncées en quelques semaines.

Afin de faire échec au gouvernement, ils pensaient pourtant avoir trouvé la parade. Alors que l'exécutif et la direction de la SNCF s'attendaient à un préavis illimité, comme en 1995, les syndicats ont surpris en dévoilant le 15 mars [un calendrier prévoyant deux jours de grève tous les 5 jours](#), de début avril à fin juin. L'intention était de limiter les pertes financières des grévistes pour tenir dans la durée, et peser jusqu'au bout sur les arbitrages législatifs.

L'objectif dans le temps a été tenu, mais cette lutte de longue haleine n'a pas fait plier le gouvernement. Même aux premières heures du mouvement, lorsque plus de 75 % des conducteurs faisaient grève, les syndicats n'ont jamais réussi à paralyser l'Île-de-France. Et contrairement à ce que redoutait la SNCF, la désorganisation du trafic au sortir des périodes de grève a été beaucoup moins forte que prévu.

Semaine après semaine, le conflit s'est peu à peu enlisé dans une sorte de routine, au point que les médias relaient à peine les prévisions de trafic. « *C'est un échec, concède sans fard un responsable, même s'il ne sert à rien d'essayer de refaire l'histoire* ». Malgré tout, aucun syndicat [ne siffle l'arrêt des hostilités](#), au risque sinon d'en payer le prix fort aux élections professionnelles de novembre.

#### • La confiance à reconstruire

Ce conflit va laisser des traces. Personne ne le conteste du côté du gouvernement ou de la direction : le corps social du groupe reste très majoritairement opposé à la réforme. Pour les cheminots, le statut, avec ses protections et ses parcours de carrière balisés, est une boussole. Son extinction programmée, même si elle épargne le personnel en place, est vécue comme un tremblement de terre.

Cet aspect de la réforme, jugé inutile, nourrit le ressentiment de la base, [mais aussi celui d'une bonne partie des cadres](#), y compris au sommet de l'organigramme. Avec le risque d'un désengagement qui compliquerait fortement les transformations à venir.

« *Il va falloir laisser reposer les choses, revenir aux fondamentaux*, confirme un cadre dirigeant. *On a senti que l'on regagnait la confiance des managers au fur et à mesure du conflit. C'est une bonne base pour repartir de l'avant, mais c'est sûr que cela sera âpre en septembre* ».

Dans ce contexte, la capacité de Guillaume Pepy à conduire cette nouvelle étape est questionnée par certains responsables de la majorité et de l'exécutif. Avec son énergie habituelle, le patron du groupe public s'est démultiplié dans les médias pour faire la pédagogie de la réforme. Au risque de focaliser sur sa personne les critiques suscitées par celles-ci.

Même si l'Elysée et Matignon excluent tout changement de direction à court terme (cela apparaîtrait comme une victoire des syndicats, qui ont fini, faute d'obtenir des concessions, par réclamer la tête du patron), l'actuel patron de la SNCF va devoir démontrer à la rentrée sa capacité à renouer le fil, avec un discours d'ores et déjà très attendu pour le traditionnel séminaire des cadres de septembre.

**Après le vote de la réforme ferroviaire, beaucoup reste à faire //** <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301806105078-apres-le-vote-de-la-reforme-ferroviaire-beaucoup-reste-a-faire-2183626.php>

**Rénovation du réseau ferroviaire : le gouvernement attendu au tournant //**  
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0301779170958-renovation-du-reseau-ferroviaire-le-gouvernement-attendu-au-tournant-2183624.php>

**Lionel Steinmann**

**LES ECHOS – 13/06/2018**

## **11 Bpifrance veut doper l'entrepreneuriat dans les banlieues**



« Depuis la création, nous avons eu énormément à faire pour remettre du capital dans les PME et ETI [...], mais le temps est venu de renforcer notre action en faveur des créateurs d'entreprises et des quartiers », fait valoir Nicolas Dufourcq, directeur général de bpifrance.

**La banque publique a été mandatée par l'exécutif pour accompagner les entrepreneurs des quartiers. Elle mène une consultation nationale des associations pour définir sa feuille de route.**

C'est un nouveau cap pour bpifrance. Mandatée par Emmanuel Macron pour « accompagner les entrepreneurs des quartiers » dans le cadre de la restructuration de l'Agence France Entrepreneurs - l'association des pouvoirs publics qui oriente les porteurs de projets vers les réseaux d'appui à la création d'entreprise - [bpifrance veut devenir la banque des champions tricolores de demain](#) aussi dans les banlieues.

« Un nouveau chapitre s'ouvre pour bpifrance : en 2012, la loi qui crée bpifrance avait déjà prévu qu'elle soit une banque à impact. Depuis la création, nous avons eu énormément à faire pour remettre du capital dans les PME et ETI et nous nous sommes concentrés sur cet objectif, mais le temps est venu de renforcer notre action en faveur des créateurs d'entreprises et des quartiers », a fait valoir son directeur général Nicolas Dufourcq, devant une centaine de représentants d'associations qui soutiennent [l'entrepreneuriat dans les banlieues](#) .

« Mobiliser et mettre en cohérence »

Réunis au « Hub » bpifrance en début de semaine dernière, ces derniers prenaient part à l'une des étapes de la consultation nationale lancée par la banque publique afin de répondre à la commande du gouvernement. Pour définir sa feuille de route et présenter « une dizaine d'actions prioritaires » à l'exécutif, bpifrance s'est employée à rassembler ces dernières semaines les acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat à Paris, Lyon, Toulouse, etc.

« Nous voulons tisser un réseau pour disposer de relais dans les quartiers. Nous ne voulons pas tout faire seuls mais plutôt mobiliser et mettre en cohérence la multitude d'acteurs qui sont déjà sur le terrain », détaille Marie Adeline Peix, directrice exécutive chez bpifrance qui pilote ces opérations.

### Déficit de réseau personnel

Avec ses 42 implantations régionales, la banque a bien en tête qu'elle ne pourra pas toucher seule tous ces territoires. Par ailleurs, les entrepreneurs des quartiers ont des besoins spécifiques. Sur l'une des tables rondes du « Hub » de bpifrance, Mohammed Haddou, président de l'association Creo met en avant leur déficit de réseau personnel : « il y a des gens qu'ils ne rencontrent jamais. A Aulnay-sous-bois, notre programme de parrainage tente de lutter contre ce phénomène en créant des passerelles entre les entrepreneurs du quartier et les salariés des grandes entreprises localisées à Aulnay ».

Marie Adeline Peix met aussi en avant leur besoin de simplification des outils publics : « on se rend compte que le manque de financement n'est pas leur première problématique. Les besoins le plus souvent exprimés par les entrepreneurs relèvent de l'accompagnement et de l'orientation ».

### Encore du flou sur les moyens

Comment bpifrance va-t-elle s'y prendre [pour changer la donne](#) ? En attendant les arbitrages finaux de l'exécutif, la banque reste floue sur les moyens qu'elle compte mettre en oeuvre. Mais, dans ce domaine elle compte mettre l'accent sur des dispositifs d'accompagnement, que ce soit pour mettre les entrepreneurs des quartiers en réseau ou doper la croissance des entreprises les plus prometteuses.

Ses programmes d'« accélérateurs » d'entreprises ou de mise en relation avec des spécialistes du recrutement, de la comptabilité ou du conseil pourraient ainsi être dupliqués dans les quartiers. Pour mener ces chantiers, bpifrance va s'appuyer sur l'Agence France Entrepreneurs dont la Caisse des dépôts vient de lui déléguer la gestion, aux côtés de l'Etat, des CCI et des représentants de régions.

Sharon Wajsbrot

## ::: SOCIÉTÉ

LE PARISIEN – 13/06/2018

### 12 Reste à charge zéro : ce que Macron a prévu pour l'optique et les audioprothèses



Emmanuel Macron doit annoncer un dispositif étalé sur trois ans qui va générer des économies pour le patient dès 2019.

**Le président de la République est invité ce mercredi au congrès de la Mutualité française. Voici ce qu'il devrait annoncer.**

Invité à l'ouverture du congrès de la Mutualité française qui se tient à Montpellier à partir de ce mercredi, Emmanuel Macron doit y dévoiler ce qu'est devenue [sa promesse de campagne de créer un reste à](#)

[charge zéro \(RAC-0\)](#) en optique, dentaire et audioprothèses pour améliorer l'accès aux soins. S'agissant des prothèses auditives, Emmanuel Macron doit annoncer un dispositif étalé sur trois ans qui va générer des économies pour le patient dès 2019.

### **Un gain de 400 euros par appareil en 2019**

Aujourd'hui, 2,4 millions de personnes sont équipées de prothèses auditives pour lesquelles l'assurance maladie ne rembourse que 119 euros par oreille. S'y ajoutent en moyenne 350 euros payés par la complémentaire du patient, s'il en a une. Or, la facture moyenne atteint 1 500 euros et laisse [un reste à charge pour le patient d'environ 1 000 euros \(2 000 euros pour les deux oreilles\)](#).

Les négociations engagées au début d'année entre la Direction générale de la sécurité sociale et les syndicats d'audioprothésistes ont fini par déboucher sur un compromis qui sera signé demain à Montpellier avec la ministre de la Santé, [Agnès Buzyn](#), et que la profession juge favorablement.

Dès l'an prochain les audioprothésistes devront pouvoir proposer au patient un panier de produits qualifié de « Reste à charge maîtrisé » et comprenant des appareillages (prothèses plus service de suivi du patient) au prix unitaire plafonné à 1 300 euros qui ne laisseront plus que 600 euros de reste à charge moyen au patient. Soit un gain de 400 euros par oreille équipée en moyenne.

En 2020, nouvel effort des professionnels, industriels et de l'assurance maladie avec des appareillages au prix plafonné cette fois à 1 100 euros. Le reste à charge du patient ne sera plus que 300 euros.

### **Plus rien à payer en 2021**

C'est en 2021 que le panier « Reste à charge zéro » fera son apparition avec des produits au prix plafonné à 950 euros et pour lequel le patient n'aura plus rien à payer. Ces appareils équivalent à des produits facturés aujourd'hui 1200-1300 euros et sont d'un niveau qualitatif considéré par les professionnels comme « très satisfaisant ». Ils représentent environ 35 % du marché actuel.

Quant au renouvellement de l'appareillage, il sera possible « gratuitement » tous les quatre ans. A côté bien sûr, les audioprothésistes continueront de proposer des produits plus élaborés ou plus performants, dont le prix sera libre.

### **250 000 appareils en plus par an**

Aujourd'hui, il se vend 750 000 appareils par an. Les projections réalisées pour évaluer l'impact de la réforme du « RAC-0 » varient entre + 20 et + 40 %. Le secteur, lui, considère qu'en vitesse de croisière, 250 000 appareils supplémentaires seront vendus chaque année, soit 1 million au total en vitesse de croisière.

Mais des questions restent en suspens. La première : si en 2021 vous souhaitez un modèle qui coûte 1 000 euros – alors que pour un reste à charge zéro vous ne devez pas dépasser 950 euros -, pourrez-vous ne régler que le différentiel de 50 euros ?

Ou au contraire, l'appareillage sera-t-il entièrement à votre charge et celle de votre complémentaire ? Les professionnels du secteur ne savent pas aujourd'hui y répondre.

### **Combien coûtera la mesure ?**

Autre interrogation : quelle sera la contribution des complémentaires santé ? Mettront-elles la main à la poche avant 2021 ? Rien ne paraît encore tranché. La ministre de la Santé pourrait bien s'appuyer sur [l'étude publiée mardi matin par l'UFC-Que choisir](#), qui dénonce une dérive de leurs frais de gestion et des cotisations, pour exiger des complémentaires santé un effort supplémentaire. Et sans hausse des cotisations.

On ne sait pas encore combien coûtera la mesure et qui paiera quoi, mais au départ le projet d'un reste à charge zéro en audioprothèses devait gommer 460 millions d'euros par an de reste à charge pour les patients.

### **Pour l'optique, le « RAC-0 » à partir de janvier 2020**

Les négociations se sont achevées en fin de semaine dernière avec les syndicats et industriels de l'optique. Avec pas mal de changements de dernière minute qui ont incité deux des trois syndicats à signer la convention par la Direction générale de la Sécurité sociale. Voilà ce qui devrait vous attendre à partir de janvier 2020.

### **Contrats responsables : une baisse du remboursement**

[On s'oriente dans ce domaine vers un fort encadrement des prix.](#) Par exemple, l'accord prévoit que les contrats responsables (proposés par l'employeur) ne rembourseront plus [les montures de lunettes qu'à hauteur de 100 euros contre 150 euros actuellement](#). Economie pour les complémentaires : 250 millions d'euros par an qu'elles devraient logiquement mettre sur la table pour financer le reste à charge zéro.

### **24 tarifs différents pour les verres**

Ce « RAC-0 » sera appliqué à partir de janvier 2020. Comme pour le dentaire ou l'audioprothèse, il est basé sur le principe d'un panier de produits dont les prix seront plafonnés pour être remboursés à 100 % par l'assurance maladie et la complémentaire santé du patient.

Petite usine à gaz en vue, cependant, avec la publication ce mercredi matin d'une liste de 12 tarifs plafonds pour les lunettes à verres simples, en fonction des corrections, et de 12 tarifs pour les verres progressifs, grille que devront proposer et respecter tous les opticiens.

Exemple, les tarifs débuteront à 95 euros pour des verres simples, la monture ne pouvant représenter plus de 30 euros. Pour mémoire, aujourd'hui, si vous bénéficiez d'un contrat « responsable », votre complémentaire vous rembourse au minimum 100 euros pour des lunettes à verres unifocaux. Si votre contrat est de type « individuel », la prise en charge est plafonnée à 50 euros.

### **Panachage possible**

Bonne nouvelle cependant, les verres de ce panier RAC-0 seront tous anti-reflets, durcis et amincis. Et le patient pourra panacher verres à RAC-0 et monture de marque, la différence étant alors à sa charge (ou sa complémentaire).

**Daniel Rosenweg**

**::: SOCIAL**

**LE FIGARO – 13/06/2018**

### **13 Retraite : rien n'est réglé financièrement**



## **INFO LE FIGARO - Malgré l'amélioration de la conjoncture, l'ensemble du système restera dans le rouge au moins jusqu'en 2036, selon l'avis du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui doit rendre jeudi son cinquième rapport annuel.**

Au moment où le gouvernement engage une réforme systémique en profondeur du système de retraite et vient de lancer une consultation populaire auprès des Français, le cinquième rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui sera présenté jeudi et dont *Le Figaro* a pu se procurer une version, montre qu'il y a toujours nécessité à agir. Car, contrairement aux dires de l'exécutif, Emmanuel Macron en tête qui l'a encore répété au début de l'année, le besoin de financement de l'ensemble du système à court, moyen et long terme n'a pas disparu. Pis, la récente embellie économique, qui permettra de ramener cette année les [comptes de la Sécu au quasi-équilibre](#), n'a pas inversé la tendance pour les années suivantes.

Avec 316 milliards d'euros versés en 2017, les dépenses brutes du système de retraite français s'élevaient à 13,8 % du PIB l'année dernière. Parmi ces dépenses, 272,3 milliards étaient consacrés aux pensions de droit direct de retraite de base et de retraite complémentaire (11,9 % du PIB) et 35,4 milliards aux pensions de droit dérivé (1,5 % du PIB). Alors que le besoin de financement, abyssal en 2010 (- 0,7 % du PIB), s'est depuis résorbé sous l'effet des différentes réformes - et surtout de celle conduite il y a huit ans par [Éric Woerth](#), qui a repoussé de deux ans l'[âge légal de départ](#) -, le système de retraite est quasiment revenu à l'équilibre en 2017. Mais le répit sera de très courte durée. À court terme, le solde financier du système va à nouveau se dégrader dans l'ensemble des scénarios (croissance, démographie, chômage, productivité...) envisagés par le COR: le besoin de financement s'établira à 0,2% du PIB en 2022, soit 4,5 milliards d'euros. Le déficit va ensuite continuer à se creuser pour atteindre entre 0,4% voire 0,9 % du PIB en 2029, selon que la croissance reste en moyenne de 1,8% par an sur l'ensemble de la période ou redescende à 1%.

### **Différents scénarios**

Pis, le solde financier du système restera à plus long terme dans le rouge, dans l'ensemble des scénarios du COR, sous l'effet principalement de la baisse des ressources (en pourcentage du PIB) alors que l'évolution du solde financier dépendra de la dynamique des dépenses, en hausse sous le poids du vieillissement de la démographie.

Selon les différents scénarios, le système de retraite reviendra à l'équilibre au mieux en 2036 (si la croissance se maintient sur toute la période à 1,8 %) ou en 2040 (à 1,5 %). Au pire, il restera en déficit... jusqu'en 2070 avec une croissance stagnant aux alentours de 1 %. On est loin du satisfecit ambiant au sein de la majorité...

Le COR note que si la pension moyenne devrait continuer de croître du fait de la montée en qualification des générations (dit «effet noria»), en revanche l'écart avec les actifs devrait se creuser. Ainsi, en termes relatifs, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité moyen aurait atteint un maximum au cours des années récentes (vers 2014-2015) et devrait diminuer dans le futur.

Il en irait de même pour le niveau de vie des retraités, rapporté à celui de l'ensemble de la population, qui continuerait sa dégringolade. Selon les scénarios, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 89% et 95% en 2040 puis entre 77% et 89% en 2070, contre 105,6% en 2015.

Le COR confirme enfin que le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités va continuer à diminuer sensiblement, passant de 1,7 cotisant par retraité de droit direct en 2017 à environ 1,3 en 2070. Cette baisse, portée par les effets du papy-boom et de l'allongement de l'espérance de vie à 60 ans, s'observera alors que l'âge moyen de départ à la retraite passera de 61,8 ans en 2017 à 64 ans à partir de la fin des années 2030, du fait notamment de la hausse de la durée d'assurance requise pour le taux plein et des entrées plus tardives sur le marché du travail.

### **La CFDT lance à son tour une consultation sur la réforme à venir //**

<http://premium.lefigaro.fr/retraite/2018/06/12/05004-20180612ARTFIG00302-la-cfdt-lance-a-son-tour-une-consultation-sur-la-reforme-a-venir.php>

L'OPINION – 13/06/2018

## **14 Réforme des institutions: ça s'agite au Sénat**



Gérard Larcher et Bruno Retailleau veulent prouver que le Sénat n'est pas dans une opposition de principe à la réforme.

**Au Sénat, l'horizon semble s'éclaircir en vue de la réforme des institutions. Gérard Larcher et Bruno Retailleau s'activent pour montrer que l'institution est prête à jouer le jeu sous certaines conditions**

Un dîner consacré à la réforme des institutions s'est tenu lundi soir à Matignon autour du Premier ministre et de la majorité à l'Assemblée. La révision constitutionnelle – premier des trois textes – arrivera en commission des Lois de l'Assemblée nationale le 19 juin. Le Sénat se prépare au débat parlementaire. La réforme prévoit notamment la réduction de 30 % du nombre de parlementaires, la réforme de la procédure législative, l'introduction d'une dose de proportionnelle de 15 % aux élections législatives et le non-cumul des mandats dans le temps.

Les échanges sont discrets, les discussions ne filtrent pas du huis clos du Palais du Luxembourg. [Le président du Sénat, Gérard Larcher, continue de dialoguer activement avec l'exécutif](#) pour préparer [la réforme des institutions](#). « Ça avance, il y a beaucoup de contacts mais qui ne sont pas officiels, résume-t-on à la présidence du Sénat. Il faut prendre le temps, négocier, tout le monde se parle ». Au sein du gouvernement, les ministres de la place Beauvau et anciens sénateurs Gérard Collomb et Jacqueline Gourault constituent des relais importants.

Gérard Larcher est bien décidé à jouer le jeu. « Je veux qu'elle aboutisse, sincèrement », confiait-il en avril. « Il a acquis la conviction que cette réforme était dans son intérêt », commente un sénateur. Le président du Sénat a des contacts réguliers avec Emmanuel Macron et le Premier ministre Edouard Philippe. Il fait régulièrement état des avancées aux deux présidents de groupe LR et Union centriste, Bruno Retailleau et Hervé Marseille. Les trois hommes se réunissent chaque mardi.

Le chef de file des Républicains au Palais du Luxembourg, Bruno Retailleau, est toujours sur une ligne plus ferme que celle du sénateur des Yvelines mais il veut envoyer des signes pour donner l'image d'un Sénat réformateur. Il a rédigé une tribune qui devrait être publiée prochainement dans la presse pour expliquer que le Sénat est bien favorable à la réforme des institutions. Le texte a été cosigné par le président du groupe Union centriste, Hervé Marseille. « Notre intérêt, c'est d'aboutir », explique le sénateur des Hauts-de-Seine.

« **La République autonome du Sénat** ». Le chef de file des sénateurs LR est aussi en train de préparer, avec le président de la commission des Lois, Philippe Bas, une série de contre-propositions qui devraient être publiées courant juillet. « Il n'est pas question de dire que le Sénat a les deux pieds sur le frein. Nous ne sommes pas dans une logique de blocage », assure le sénateur de Vendée.



## **Le cas du navire Aquarius vire à la bataille diplomatique et illustre l'incapacité des Etats membres à imaginer une réforme commune de la politique migratoire, sur fond de poussée des gouvernements europhobes**

L'Italie et Malte ont refusé au cours du week-end l'entrée dans leurs ports à l'Aquarius, le navire humanitaire affrété par l'ONG SOS Méditerranée avec plus de 600 migrants à bord. Le bateau fait désormais route vers l'Espagne qui a proposé de l'accueillir dans le port de Valence. Critiquée pour son silence, la France a dénoncé par la voix d'Emmanuel Macron « une forme de cynisme et d'irresponsabilité du gouvernement italien ». Ce dernier a rétorqué qu'il n'avait pas de « leçons hypocrites » à recevoir de la part de pays « qui ont toujours préféré tourner le dos quand il s'agit d'immigration ».

C'est la fin d'un cycle. Le 3 octobre 2013, près de 360 personnes trouvaient la mort [dans le naufrage de leur frêle embarcation](#) à quelques kilomètres de la petite île italienne de Lampedusa. Face à l'ampleur de ce drame, le gouvernement transalpin décidait de mobiliser sa marine militaire [dans le cadre de l'opération Mare Nostrum](#) afin de secourir les migrants risquant leurs vies pour gagner l'Europe depuis la Libye. Cinq ans et plus de 10 000 morts plus tard, le contraste est saisissant.

Bordée par une Méditerranée devenue par endroits un cimetière, l'Italie menace de fermer purement et simplement l'accès de ses ports aux navires des ONG. Matteo Salvini – nouveau ministre de l'Intérieur et chef de l'extrême droite italienne – a ainsi refusé dimanche que l'Aquarius, le navire de SOS Méditerranée, accoste avec 629 hommes, femmes et enfants à bord. Après deux jours de dialogue tendu entre Malte et Rome, c'est finalement [le nouveau gouvernement espagnol dirigé par le socialiste Pedro Sánchez](#) qui a débloqué la situation en décidant d'accueillir le bateau dans le port de Valence.

Très critiqué pour son attitude pour le moins attentiste, Emmanuel Macron est sorti de son silence mardi pour fustiger en Conseil des ministres « une forme de cynisme et d'irresponsabilité du gouvernement italien », comme l'a rapporté le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux. « L'affaire de l'Aquarius semble avoir été soigneusement préparée et pilotée à Rome pour donner un signal clair », précise-t-on à Paris pour qui la politique migratoire « est le sujet européen sur lequel l'Italie et son gouvernement populiste vont mettre le plus de pression avec une politique de coups et de tension ».

[Le président du Conseil Giuseppe Conte](#) a aussitôt dénoncé les « leçons hypocrites » de la France qui a, selon lui, « toujours préféré regarder ailleurs » sur les questions d'immigration. Le Mouvement 5 étoiles versait, lui, dans l'ironie : « Nous remercions le président Macron d'avoir montré une sensibilité inédite au sujet des migrants. Nous lui demandons donc d'ouvrir ses ports et de participer au partage européen d'un problème des migrants ».

**Déni de solidarité.** Cette situation était pourtant largement prévisible. Depuis l'exode de l'été 2015, le constat est unanimement partagé : les pays d'entrée ne peuvent faire face seuls à cet afflux. La Grèce puis l'Italie (par où 700 000 migrants seraient passés en cinq ans) n'ont pas été capables d'offrir l'accueil qu'ils sont tenus d'assurer [en vertu du règlement européen de Dublin](#), alors même que les exilés visent bien souvent d'autres pays. La sonnette d'alarme a été tirée à plusieurs reprises mais, à chaque fois, l'incapacité des Européens à mettre en œuvre concrètement leur solidarité [a conforté les populistes](#). Jusqu'à l'arrivée au gouvernement italien de la Ligue de Matteo Salvini.

« On se doit de considérer son argumentaire car il a raison de constater ce manque de solidarité, souligne Michaël Neuman, directeur d'études à la fondation Médecins Sans Frontières. Il est donc peu surprenant que le refus de prendre en considération les demandes des Italiens aboutisse au blocage actuel ». Pour le chercheur, « si Salvini porte une responsabilité particulière et aiguë dans la situation de l'Aquarius, les Européens portent aussi une responsabilité importante car ils ont démontré une incapacité absolue et structurelle à s'organiser politiquement sur la question ».

L'histoire de ce bateau ballotté entre trois pays ne pouvait en offrir une illustration plus convaincante. Malgré les crises successives, jamais les gouvernements des Vingt-huit n'ont semblé en mesure de trouver une réponse commune. La réforme du système de Dublin reste un vœu pieux, la répartition des réfugiés a été sciemment torpillée par les Etats membres qui y étaient le plus opposés. Pire, [ce bloc](#)

[souverainiste, antieuropéen et résolument hostile à l'accueil des migrants](#), s'est renforcé au fil des élections nationales, sans qu'un autre bloc ne semble pouvoir lui faire face.

**Peur de l'extrême droite.** « La Commission a un plan B, tout comme les agences européennes, remarque François Gemenne, spécialiste des questions migratoires et enseignant à Sciences Po. Les moyens de sortir de cette crise existent [*dont la mutualisation des moyens et de l'accueil, NDLR*] mais les Etats n'en veulent pas car, aujourd'hui, une importante minorité de gouvernements antieuropéens s'est ralliée à l'idée que les solutions passaient par la voie nationale ». [Si les discours d'Emmanuel Macron](#) sur la nécessité d'aller de l'avant dans les dossiers européens, quitte à se passer du concours des « démocraties illibérales », ont pu faire espérer l'émergence d'un contrepoids, « on voit bien qu'il tient un double discours selon qu'il parle à des électeurs ou à des partenaires internationaux », juge le chercheur.

Tétanisés par la poussée des extrêmes droites, les leaders européens s'en remettent plus que jamais à des logiques strictement nationales. Qu'il s'agisse de ne pas froisser un électorat jugé majoritairement hostile aux immigrés ou, comme en Espagne, pour s'affirmer auprès de ceux qui défendent leur accueil. Le nouveau président du gouvernement espagnol a ainsi voulu donner des gages aux formations de gauche radicales et régionalistes qui l'ont porté au pouvoir malgré une faible représentation parlementaire.

Ce coup politique pourra-t-il cependant inverser la tendance au-delà des frontières d'une Espagne beaucoup moins crispée que ses voisins sur la question migratoire ? « Uniquement si les gouvernements comprennent que cette attitude peut être payante électoralement », estime François Gemenne. D'ici là, le Conseil européen des 28 et 29 juin prochains sera une nouvelle fois l'occasion de tout remettre à plat. La Commission européenne a bien proposé mardi une forte augmentation du budget de l'UE consacré à la gestion des migrations et des frontières. Au vu des échanges d'amabilités entre Rome et Paris, [la perspective d'une solution commune semble pourtant hors de portée](#).

**Crise de l'Aquarius: l'exécutif redoute l'arrivée de migrants fuyant l'Italie //**

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/crise-l-aquarius-l-executif-redoute-l-arrivee-migrants-fuyant-l-italie-153326>

[Raphaël Proust](#)

LE FIGARO – 13/06/2018

## 16 À Singapour, le pari réussi de Kim Jong-un



**REPORTAGE - Le «Leader suprême» nord-coréen est sorti, mardi, de son isolement sans offrir de concessions concrètes.**

Dans son catafalque de verre, sous les ors funèbres du mausolée Kumsusan à Pyongyang, [le père de Kim Jong-un](#), a peut-être esquissé un sourire narquois. Ce dictateur cinéphile aurait sans doute goûté la saillie lancée par son fils, le «Leader suprême», lors de sa [rencontre historique avec Donald Trump](#), mardi à Singapour. «Beaucoup penseront que ceci est un film de science-fiction», a déclaré l'héritier de la seule dynastie communiste de la planète, après avoir serré longuement la main du président

américain, sous les voûtes blanches du très colonial hôtel Capella, sur l'île de Sentosa, niché au sud de la Cité du lion. Pourtant, pour la première fois, un dirigeant nord-coréen a bien tenu un tête-à-tête avec la première puissance mondiale, [qui le menaçait du «feu et de la fureur», il y a seulement quelques mois.](#)

Le dictateur trentenaire a effectué un sans-faute pour sa première sortie sur la scène globale après sept ans reclus dans son «royaume ermite», ponctué seulement de visites en Chine et en Corée du Sud. Sourire enjoué dans son costume Mao sombre, ce fils d'une danseuse a affiché l'assurance d'un vieux routier de la diplomatie face à l'imprévisible Trump qui l'avait traité d'«homme-fusée».

### **Offensive de charme**

Surtout, Kim a gagné du temps, en négociant le lancement d'un processus de négociation, sans faire aucune concession tangible dans le communiqué conjoint conclu avec Washington. [«C'est un document très facile à signer pour Kim.](#) Il est peu substantiel sur la dénucléarisation. Il est étonnant que les Américains aient accepté cela», analyse Chad O'Carroll, le directeur de NK News, site spécialisé sur la question nord-coréenne, basé à Séoul. Les deux adversaires s'engagent à établir une «nouvelle relation», et un «régime de paix», mettant fin à la guerre de Corée (1950-1953), une priorité pour un régime en état de siège permanent. En retour, Kim promet de «travailler à une [dénucléarisation complète](#) de la péninsule», mais sans offrir d'engagement concret, contrairement aux pronostics des experts qui misaient sur un retour des inspecteurs de l'[AIEA](#), ou le démantèlement de missile balistiques intercontinentaux.

Cette formule générale met sur la table, le retrait des troupes américaines postées en Corée du Sud, voire celui des bombardiers stratégiques basés au Japon ou à Guam, offrant à Pyongyang une option de défausse en vue des négociations qui commencent seulement. «La Corée du Nord sort renforcée et les États-Unis n'ont rien obtenu. Le document n'a aucune valeur pratique. Les Américains auraient pu exiger de sérieuses concessions, mais cela n'a pas été fait», juge Andreï Lankov, de l'université Kookmin (Corée du Sud). Le démantèlement d'un site de missiles, annoncé par Trump en conférence de presse, ne fait pas partie du document conjoint. Mieux, le dirigeant nord-coréen a arraché une concession inattendue: la suspension des exercices militaires américano-sud-coréens, durant la période des négociations. Ces «jeux de guerre» annuels sont un épouvantail pour l'Armée populaire de Corée (APC), qui aime les présenter comme des préparatifs d'invasion «impérialistes». Elle est un premier pas vers les «garanties de sécurité» qu'exige Pyongyang en échange de son abandon de la bombe.

Isolé diplomatiquement, étranglé par les sanctions et menacé d'une frappe préventive il y a six mois, le dictateur stratège a réussi un rétablissement spectaculaire grâce à son offensive de charme. La Maison-Blanche s'est résignée à une dénucléarisation par «étapes», assortie d'aucune date butoir, lui donnant l'espoir de traverser «l'orage Trump». Et Kim est désormais devenu fréquentable, ayant rencontré en quelques semaines les deux dirigeants les plus puissants de la planète, Trump, et [le président chinois, Xi Jinping](#), en attendant le Russe Vladimir Poutine, après le Sud-Coréen [Moon Jae-in](#). Dans la cité-État, il s'est même offert une balade nocturne, affichée en une du *Rodong Sinmun*, le quotidien du Parti des travailleurs, signalant l'entrée dans une «ère de changement» centrée sur le développement économique. Le «Maréchal» élevé en Suisse, dont les frères et la sœur ont, par le passé, visité incognito la cité-État, symbole de la mondialisation, mise sur la croissance pour assurer son avenir, et recherche des investisseurs étrangers. Le pas de deux à Singapour signale l'ouverture d'une nouvelle étape de son règne, après sept années consacrées à la consolidation implacable de son pouvoir intérieur et à l'acquisition d'une panoplie nucléaire.

### **Appui du grand frère chinois**

Mais l'étau des sanctions demeure implacable en dépit des sourires affichés par Trump à Sentosa, «frappant 90 % de l'économie nord-coréenne», rappelle O'Carroll. Pour alléger ce fardeau, Kim devra rapidement faire des gestes tangibles sur le nucléaire pour maintenir la dynamique. Cependant, il peut désormais compter sur l'appui du grand frère chinois qui plaide déjà pour un allègement des sanctions internationales. Sur la frontière sino-coréenne, le commerce semble déjà reprendre de plus belle après une année 2017 noire, selon des témoins sur place, sapanant la stratégie de «pression maximale» de

Washington. Dans la nuit moite de Singapour, le troisième des Kim a décollé à bord du Boeing 747 prêté par son allié Xi, après avoir tenu à merveille son rôle de jeune premier. Il lui reste à décrocher une visite à la Maison-Blanche pour parachever sa percée internationale, et faire sourire une dernière fois le cadavre du «Cher Dirigeant», Kim Jong-il, père de la bombe nord-coréenne.

**Sommet de Singapour: Pékin se félicite du début d'une «nouvelle histoire» //**

<http://premium.lefigaro.fr/international/2018/06/12/01003-20180612ARTFIG00324-sommet-de-singapour-pek-in-se-felicite-du-debut-d-une-nouvelle-histoire.php>

**Trump à Pyongyang, Kim à Washington : deux visites inédites envisagées après Singapour //**

<http://premium.lefigaro.fr/international/2018/06/13/01003-20180613ARTFIG00064-trump-a-pyongyang-kim-a-washington-deux-visites-inedites-envisagees-apres-singapour.php>

**Sébastien Falletti**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

## "JO 2024 : Réussir le pari olympique"

CONFÉRENCE-DÉBAT ORGANISÉE À L'OCCASION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU MEDKF ÎLE-DE-FRANCE



28.06.2018

28.06.2018